

CONFERENCE DE PRESSE DU 17 SEPTEMBRE 2020

Alain GUERDAT
(Témoignage)

Je m'appelle Alain Guerdat.

J'ai été victime d'abus sexuels durant le petit séminaire, appelé juvénat, à l'institut des Côtes près du Noirmont (de 1960 à 1962), puis durant mon internat à Marly (entre 1962 et 1963). Il s'agit de deux maisons tenues par les Pères du Saint-Sacrement.

J'ai d'abord été abusé par un séminariste, Z. âgé de 19 ans, tandis que j'avais onze ans, puis par mon confesseur, le Père X. décédé en 2007, enfin par le Père Y., mon confesseur également, à Marly, où il vit encore. Ces trois personnes ont profité du petit garçon que j'étais, éloigné de sa famille, pour lui imposer de longs baisers avec la langue. Suite à ces abus, mon adolescence et ma jeunesse ont été jalonnées de dépressions, de crises d'identité, de cauchemars et d'idées noires. Malgré les soins et les thérapies qui se sont ensuivis, cette souillure ne m'a jamais quitté et c'est pourquoi, le 8 juin 2017, j'ai déposé une requête à la CECAR.

Le séminariste mis en cause a reconnu les faits tout en arguant qu'il était lui-même mal dans sa peau. Le Père X. est décédé. Quant au Père Y., il ne nie pas. Il prétend ne se souvenir de rien, mais compatit, lui qui a été également abusé par trois pères des Côtes.

Voici ses mots, je cite:

« Ta vie comme la mienne, a été massacrée. (...)

Selon ta parole, il y a plus de 50 ans, tu as été victime, de ma part, d'un geste pareil. Comme je te l'ai écrit, je n'ai aucun signe de cela ni dans ma mémoire ni dans ma conscience. Ayant eu une vie cabossée, je devine facilement ce que tu as dû vivre. Alors, si vraiment, par mon attitude j'ai pu aggraver ta vie, je t'en demande un grand pardon ».

Ceci contraste avec le ton du Père Provincial quand il s'est agi de verser la somme de 15000 francs qui avait été convenue. Je cite :

Dans le message du 17 décembre on parle ' des torts causés à Mr. Guerdat '. Quels torts ? ».

Finalement, mis en demeure par la présidente de la CECAR, Madame Perrinjaquet, ici présente, les SSS finiront par effectuer le versement avec deux mois de retard.

J'avais demandé des excuses, rien. J'avais demandé des mesures de précaution et des sanctions, rien. J'avais demandé à pouvoir consulter les archives de la Congrégation, on m'a dit que le voyage était totalement inutile. J'ai demandé à voir le règlement de la Congrégation concernant l'encadrement des enfants, j'attends toujours.

Si pour moi, financièrement la page est définitivement tournée, il reste à la Congrégation des Pères du SS :

- à rechercher la vérité en matière d'abus et à se pencher sur son passé ;
- à demander pardon aux victimes de manière sincère et officielle;
- à dénoncer les abuseurs en son sein, à les amener à réparer et à demander pardon;
- à mettre en place un train de mesures contre la pédophilie pour protéger les enfants dont ils ont la charge en Afrique, en Asie ou en Amérique du Sud.

Alors, je serais soulagé en constatant que mon histoire et ses rebondissements n'auraient pas été inutiles.

Je vous remercie de votre attention.